

# Le BPJEPS spécialité « animateur »

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport ou BPJEPS est un diplôme de niveau IV. Il est obtenu par la **validation d'unités capitalisables**.

## Les compétences à acquérir en 4 UC

- **UC 1 : Encadrer tout public et toute structure** : communication, prise en compte des caractéristiques des publics dans leur environnement, éducation à la citoyenneté, contribution au fonctionnement de la structure.
- **UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure** : concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation.
- **UC 3 : Conduire une action d'animation ou direction d'un accueil collectif de mineurs** : organiser, gérer, évaluer les activités, encadrer un groupe ou une équipe, accueillir les publics.
- **UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation** : situer l'activité dans le territoire, maîtriser les outils et techniques, conduire les activités.

Les UC 1 et 2 sont également communes à la spécialité « Educateur sportif » du BPJEPS. Les UC 3 et 4 sont spécifiques à la spécialité et la mention choisie.

## Les mentions préparées par notre CFA

Loisirs Tous Publics, Animation culturelle, Animation sociale ...

## Déroulement de la formation

La formation se prépare en alternant des périodes de formation théorique en centre de formation et des périodes de formation pratique chez l'employeur.

## Descriptif du Métier

A l'issue de la formation, l'animateur exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles ou sociales dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et organisationnel de son action et assure la sécurité des tiers et publics dont il a la charge. Il intervient dans une logique de travail collectif et partenarial en prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

## Types d'employeur

L'animateur travaille dans des structures telles que : centres sociaux, maisons pour tous, maisons de retraites, associations, accueils collectifs de mineurs, collectivités territoriales, structures privées ...

## Les Pré Requis

Ils sont différents selon la mention retenue et doivent être obtenus **un mois minimum avant la date de début de votre formation !**

⚠ Soyez vigilants et renseignez-vous au plus tôt !  
N'hésitez pas à nous contacter.

## Sélections

Les tests de sélection sont propres à chaque organisme de formation. Ils peuvent contenir une épreuve écrite (QCM, expression écrite, ...) et une épreuve orale (entretien de motivation individuel et/ou en groupe).

